

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.10.12_03**

Le douze octobre deux mil vingt, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC –Natacha BLANC-GONNET- Corinne BUSALB- André CARRABIN – Florence CHATELIER- Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Maryline POINTET- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 02/10/2020

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)
Présents : 19
Votants : 19
Pour : 19
Abstentions :
Contre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20201012-2020-10-12-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Rapporteur : Monsieur François RIEU – Maire.

DELIBERATION 3 : APPROBATION DU PROJET « DESAMIANTAGE ET DEMOLITION BUNGALOWS STADE ET SABLA » : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU DISPOSITIF BONUS-RELANCE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, la commune possède deux préfabriqués : le premier situé près du stade de football et le second près d'un bâtiment communal proche de la base de loisirs.

La présence d'amiante a été constatée sur les deux sites et des diagnostics techniques amiante ont été réalisés.

Ces préfabriqués sont actuellement à l'abandon : vitres cassées, présence de rouille...

Par mesure de sécurité et pour garantir la propreté publique, il est nécessaire d'effectuer des travaux de désamiantage et de démolition des deux préfabriqués.

Un déplacement du coffret électrique de l'éclairage du stade de football est également nécessaire puisque celui-ci est situé dans le préfabriqué du stade. Avant d'effectuer les travaux, il conviendra de couper toute énergie.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Désamiantage et demolition Bungalow STADE	25 050.00 €	Subvention Conseil Régional – Bourgs Centres	60 % sur la base de € 75 364.94 € HT	45 218.97 €
Désamiantage et demolition Bungalow SABLA	34 680.00 €	Subvention Conseil Régional – Bonus Relance	20 % sur la base de € 75 364.94 € HT	15 072.99 €
Déplacement coffret électrique	15 634.94 €			
TOTAL HT	75 364.94 €	TOTAL subventions attendues		60 291.96 €
TVA	15 072.99 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		30 145.97 €
TOTAL TTC	90 437.93 €	TOTAL TTC		90 437.93 €

Où cet exposé, après en avoir pris connaissance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** ;

- ➔ **D'APPROUVER** le projet « Désamiantage et démolition bungalows Stade et SABLA » ;
- ➔ **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **90 437.93 € TTC**.
- ➔ **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître la participation financière du Conseil Régional au titre du dispositif Bonus-Relance et l'autofinancement.
- ➔ **DE DEMANDER** au Conseil Régional une subvention de **15 072.99 €** pour la réalisation de cette opération.
- ➔ **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- ➔ **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A Grignon, le 12 Octobre 2020

Le Maire,
François RIEU.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

